

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 30 (1939)
Heft: 16

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Ordre du jour de la 47^e assemblée générale ordinaire de l'UCS

dimanche, 3 septembre 1939, à 10 heures

à Zurich (Bâtiment des Congrès)

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la 46^e assemblée générale du 10 juillet 1938, à Fribourg¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'année 1938²⁾.
- 4^o Compte de l'UCS pour l'exercice 1938²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5^o Compte de la Section des achats pour l'exercice 1938²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 6^o Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1940, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 7^o Budget de l'UCS pour 1940²⁾; proposition du comité.
- 8^o Budget de la Section des achats pour 1940²⁾; proposition du comité.
- 9^o Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1938 et compte 1938²⁾, approuvés par la commission d'administration.
- 10^o Budget du Secrétariat général pour 1940²⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 11^o Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1938 et budget pour 1939.
- 12^o Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de leurs suppléants.
- 13^o Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 14^o Divers: propositions des membres.

Pour le Comité de l'UCS:

Le président: Le secrétaire général:
(sig.) *R. A. Schmidt*: (sig.) *A. Kleiner*.

¹⁾Voir Bull. ASE 1938, No. 26.

²⁾ Voir Bull. ASE 1939, No. 16; propositions du Comité, voir p. 466.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS).

Rapport

présenté par le Comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1938.

A la dernière assemblée générale le Comité de l'UCS n'a subi aucun changement dans sa composition, qui est encore actuellement la suivante:

- M. R. A. Schmidt, Directeur de la S.-A., l'Energie de l'Ouest Suisse Lausanne, président.
- M. Dr. J. Elser, Directeur de la SAK, St-Gall.
- M. H. Frymann, Directeur de l'Usine Electr. de la ville de Lucerne.
- M. E. Graner, Directeur de la Sté. des forces électriques de la Goule, St. Imier.
- M. le prof. P. Joye, Directeur des Entreprises Electriques Fribourgeoises, Fribourg.
- M. G. Lorenz, Directeur des Usines Electr. Rhétiques, Thusis.
- M. A. Moll, Délégué du Conseil d'Administration de la S. A. Aare-Tessin, Olten.
- M. W. Pfister, Directeur de la Sté. du Canal de l'Aare et de l'Emme, Soleure.
- M. H. Sameli, Directeur du Service de l'Electricité de Thoune.
- M. E. Stiefel, Directeur des Services Electriques de la ville de Bâle.

I. Généralités et assemblées.

Au cours de l'année le Comité de l'UCS a tenu 7 séances. Des comptes-rendu de ces séances ont été publiés régulièrement dans le Bulletin de l'ASE. A part les affaires courantes, les questions qui furent examinées sont principalement les suivantes:

Il a été étudié une convention à passer avec les Autorités Fédérales au sujet de la prise en considération des intérêts de l'aviation lors de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'installations à courant fort; une entente n'a toutefois pas encore pu être réalisée, spécialement à cause de la question de répartition des frais résultant des mesures de sécurité exigées par l'aviation; la discussion continue. Un projet de recommandation concernant les barrages a été confié pour étude à une délégation spéciale de l'UCS qui a remanié et simplifié considérablement un projet initial de directives émanant du Comité National Suisse des Grands Barrages; ce projet de recommandation a été soumis vers la fin de l'année aux centrales intéressées; la question sera définitivement liquidée dans le courant de l'année 1939. Différentes questions intéressant au plus haut degré l'ensemble des centrales membres de l'UCS ont été soulevées par les conceptions nouvelles que le Conseil d'Etat du Canton de Nidwald a fait siennes, en ce qui concerne la production et la distribution de l'énergie électrique; ces questions étant presque exclusivement d'ordre juridique, le Comité de l'UCS a nommé une commission spéciale pour les étudier

et les suivre ainsi que tous autres problèmes du même domaine. Une grande partie des séances de l'UCS a été réservée à l'examen des mesures à prendre par les centrales en ce qui concerne la défense nationale; des circulaires spéciales ont tenu nos membres au courant de ces affaires. A différentes reprises le problème de la lutte contre les installateurs clandestins et contre l'emploi de matériel d'installation de mauvaise qualité a été discuté au sein du Comité; nous nous permettons de nous référer à ce sujet au compte-rendu de la Commission d'Administration de l'ASE et de l'UCS.

Selon la statistique établie en commun avec l'Office fédéral de l'Economie électrique la production totale d'énergie électrique a atteint en 1938 7054 millions de kWh, soit une augmentation de près de 3 % sur la production totale de l'année précédente. La production technique possible s'élevant à 8,1 milliards de kWh, la production de 1938 a donc atteint 87% (1937, 86%) de cette possibilité de production, chiffre remarquable vu le régime défavorable de notre économie hydraulique. En effet, en hiver la production a atteint le 95 % de la possibilité technique; en voit donc, qu'il n'est guère possible d'obtenir une utilisation plus rationnelle de nos cours d'eau. La consommation d'énergie électrique dans les secteurs pour l'alimentation publique a augmenté de 7,4 %; les recettes n'accusent par contre que 4 % d'augmentation. Dans notre rapport de l'année écoulée, nous avions déjà rendu attentif à l'importance des versements aux caisses publiques, qui avaient atteint 56 millions de francs. Nous constatons qu'en 1938 les charges fiscales supportées par les entreprises d'électricité ont atteint au total 64 millions de francs, soit le 26 % des recettes brutes provenant de la vente de l'énergie.

La 46^{me} assemblée générale de l'UCS s'est tenue le dimanche 10 juillet 1938 à Fribourg. C'était une assemblée purement administrative, précédée la veille par une assemblée de discussion de l'ASE. Elle s'est terminée dans l'après-midi du dimanche par la réunion d'un grand nombre de participants au Lac Noir, dans les préalpes fribourgeoises. Les Entreprises Electriques Fribourgeoises ont su organiser les différentes manifestations d'une façon impeccable et nous leur réitérons en ce lieu nos chaleureux remerciements. Nous nous permettons du reste de rappeler que le procès-verbal de l'assemblée générale se trouve au Bulletin de l'ASE 1938 Nr. 26.

Toutefois, nous désirons relever que l'acte le plus important de cette assemblée fut celui de décider que tous les membres de l'UCS participe-

raient aux frais d'aménagement de la division «Electricité» de l'Exposition Nationale Suisse 1939 par une contribution spéciale s'élevant au double d'une cotisation annuelle.

En collaboration avec l'Association Suisse pour l'aménagement des eaux, l'UCS a organisé à Zurich un cycle de conférences qui a duré 2 jours, les 2 et 3 juin. Il y fut présenté 8 travaux suivis de discussions, se rapportant au domaine du droit et de l'économie hydraulique ainsi que de l'économie électrique. Ces conférences, qui furent suivies d'une nombreuse assistance ont été publiées dans le Bulletin de l'ASE et dans la Revue «Cours d'eau et énergie électrique».

La fête de l'UCS en l'honneur des 163 jubiliaries avec 25 ans et 11 avec 40 ans de service dans la même entreprise eut lieu le 10 septembre 1938 à Schaffhouse. Le compte-rendu de la manifestation se trouve au Bulletin de l'ASE 1938 Nr. 23.

II. Commissions de l'UCS.

La Commission des tarifs (président M. Niesz, Baden) s'est réunie 3 fois. Divers projets de nouveaux tarifs binômes ont entraînés une discussion très approfondie au sein de la Commission, avant de trouver une application définitive dans les secteurs intéressés. La Commission discute actuellement les principes de tarification de l'énergie électrique pour les chauffe-eau. Au courant de l'année, différentes questions spéciales, telles que la tarification des indicateurs lumineux, des moteurs de chauffage au mazout, de l'éclairage des cinémas, des fournitures d'énergie aux CFF et aux PTT ont été examinées de près, et liquidées par des circulaires adressées aux membres de l'UCS.

La Commission pour les questions de personnel (président M. le Dr Fehr, Zurich) ne s'est pas réunie en 1938. Le Dr Fehr, qui présida cette Commission pendant 5 ans donna sa démission de président et de membre de la Commission; nous lui réitérons à cette place les vifs remerciements de l'UCS pour sa collaboration très active et pour l'intérêt qu'il a apporté à résoudre les problèmes si délicats du ressort de cette Commission. Le Comité de l'UCS a nommé comme remplaçant du Dr. Fehr, Monsieur Bertschinger, Zurich.

La Commission pour les questions d'assurance (président M. Frei, Davos) ne s'est pas réunie en 1938. Nous rappelons qu'un nouveau contrat collectif de l'UCS avec les sociétés d'assurance de responsabilité civile a été mis en vigueur le 1^{er} janvier 1938.

La Commission de médecins pour l'étude des accidents dûs au courant fort (président M. Ringwald, Lucerne) ne s'est pas réunie. Les travaux sont suspendus, du fait qu'il est très difficile de trouver un jeune médecin voulant s'occuper de recherches aussi spéciales.

La Commission pour l'étude des questions relatives à la défense nationale (président M. Leuch, St-Gall) ne s'est pas réunie; par contre son Comité

d'action a tenu 2 séances dans lesquelles il s'est occupé de la mise en vigueur des dispositions d'exécution spéciales à la défense aérienne des entreprises électriques. Un commentaire assez détaillé de ces dispositions d'exécution a été expédié aux membres de l'UCS. En automne 1938 l'UCS a convoqué un certain nombre d'entreprises pour les orienter sur l'état actuel de la défense active anti-aérienne; une délégation de l'UCS a été chargée de suivre la question en contact avec les autorités militaires.

La Commission de juristes de l'UCS (président M. le Dr Elser, St-Gall) a été nommée dans le courant de l'été 1938. Elle a pris position en particulier au sujet de différentes innovations du Conseil d'Etat de Nidwald, dans l'application de la loi sur les installations électriques. L'UCS suit avec le plus grand intérêt ce qui se passe dans ce canton, en ce qui concerne la production et la distribution de l'énergie électrique.

La Délégation de l'UCS pour les pourparlers avec l'USIE (président M. Graner, St. Imier) s'est réunie 2 fois dans le courant de l'exercice, pour s'occuper de différentes questions intéressant les 2 associations.

La Commission pour les examens de maîtrise pour les installateurs électriques (président M. Heusser, Lucerne), commune à l'UCS et l'USIE a tenu en 1938, sous la surveillance de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, 3 sessions régulières d'examens, ainsi qu'une session d'examen pour les installateurs établis avant 1925. 73 candidats se sont présentés aux sessions normales et 14 à la session pour installateurs établis avant 1925. Tenant compte de circonstances spéciales, 6 candidats ont passé des examens partiels. Le diplôme de maîtrise a pu être donné à 67 candidats, de sorte que fin 1938 le 10 % de tous les installateurs électriques était en possession de la maîtrise. Notons en passant que le titre de maîtrise est légalement nécessaire à partir du 1^{er} octobre 1938 à tous les nouveaux installateurs qui désirent avoir des apprentis.

Le rapport du Secrétariat général contient tous les renseignements désirés sur l'activité des commissions mixtes constituées en commun par l'ASE et l'UCS.

Nous profitons de l'occasion, pour remercier ici les membres de toutes les commissions et surtout leurs présidents pour le temps et le travail considérables qu'ils ont consacré à l'intérêt général des centrales, malgré leurs nombreuses occupations.

La Caisse de Pension des Centrales Suisses d'Électricité se développe toujours conformément aux prévisions. Le déficit d'assurance basé sur un taux d'intérêt de 4^{1/2}% a été réduit de fr. 500 000.— approximativement et se monte actuellement à fr. 5193 000.—. Le taux moyen des engagements de fr. 37 000 000.— s'élève à 4,42 %. La caisse comptait à fin juin 1938, 86 entreprises avec 3629 assurés pour une somme totale de fr. 17 600 000.—. Au cours de ces 16 années d'existence elle a distribué aux retraités, inva-

lides, veuves et orphelins fr. 6 148 000.—. Nous nous permettons du reste de nous référer au rapport 1937/38 du Comité de la CPC.

III. Relations avec les autorités et les sociétés amies.

Comme nous le relevions dans notre rapport sur l'exercice précédent, nos relations avec le Département de l'Economie Publique et le Département Militaire sont de plus en plus suivies; en effet, dans la situation actuelle, il s'agit d'étudier et d'organiser à temps toutes mesures visant à sauvegarder l'intérêt général en cas d'hostilités. Ces études sont toujours en cours, et l'organisation de défense se complète de plus en plus; c'est dire que nos relations avec les deux départements en question ne font que se resserrer davantage. Notons en passant que 2 questions importantes ont été résolues, celle du personnel en cas de mobilisation et celle concernant la réquisition des automobiles. La requête présentée en 1936 au sujet de la loi fédérale sur le repos dominical a été liquidée en 1938 de façon satisfaisante pour les centrales.

Nos relations avec l'*Association Suisse pour l'aménagement des eaux*, toujours les meilleures, ont été très suivies. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette Association a organisé en commun avec nous une assemblée de discussion, qui a eu lieu les 2 et 3 juin à Zurich.

La Société Suisse pour la diffusion de l'énergie électrique a organisé une assemblée de discussion à Bâle les 28 et 29 octobre 1938 sous le patronage de l'UCS.

Nous sommes toujours en collaboration étroite avec l'*Union Suisse des Installateurs-Electriciens*.

En ce qui concerne les examens de maîtrise, nous ne pouvons que constater avec satisfaction que ces derniers répondent réellement à un besoin de toute l'organisation de la distribution d'énergie électrique en Suisse. Le problème des installations clandestines et de la vente du matériel d'installation à chacun a été traité par une commission mixte de notre Commission d'Administration; nous renvoyons à ce sujet à notre compte-rendu spécial.

Les rapports avec l'*Office d'Eclairagisme* se sont déroulés conformément au contrat passé entre l'UCS, l'USIE et les fabricants de lampes à incandescence. Sous la présidence de M. W. Trüb, Zurich, l'Office d'Eclairagisme a tenu 3 séances.

Comme de coutume, l'UCS a été invitée à un grand nombre de manifestations de sociétés amies en Suisse et à l'étranger. Il ne lui a pas été toujours possible de s'y faire représenter; elle n'a été représentée régulièrement par ses délégués officiels qu'aux séances du Comité de direction de l'UIPD et de la Commission de tarification de cette Union.

IV. Finances.

Les comptes pour 1938 et le bilan au 31 décembre 1938 figurent ci-après. La réserve de l'UCS, constituée depuis 1932, sera fortement mise à contribution par l'Exposition Nationale Suisse en 1939.

Zurich, le 5 mai 1939.

Pour le Comité de l'UCS:

le Président: le Secrétaire général:
(sig.) R. A. Schmidt. (sig.) A. Kleiner.

U C S

Compte de l'année 1938 et Budget pour l'année 1940.

	Budget 1938 fr.	Compte 1938 fr.	Budget 1940 fr.
<i>Recettes:</i>			
Cotisations des membres	85 000	88 335.—	87 000
Intérêts	13 000	11 321.30	11 000
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux et pour la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	10 000	10 000.—	8 000
Autres recettes	10 000	10 000.—	10 000
	118 000	119 656.30	116 000
<i>Dépenses:</i>			
Cotisations à d'autres associations	8 300	8 845.—	9 000
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	75 000	75 000.—	75 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000.—	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	8 000	8 000.—	8 000
Impôts	1 500	1 418.10	1 500
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500.—	500
Versements uniques divers	5 000	5 711.35	4 500
Divers et imprévus et réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	14 700	15 181.85	12 500
	118 000	119 656.30	116 000

Bilan au 31 décembre 1938.

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	238 768.—	Capital	180 000.—
Débiteurs	30 753.45	Fonds de réserve	85 000.—
Banque, Carnet de dépôt	26 217.10	Réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	67 425.23
Banque, Compte-courant	78 574.30	Créditeurs	42 682.80
Compte de chèques postaux	456.90		
Caisse	338.28		
	<u>375 108.03</u>		<u>375 108.03</u>

**Rapport
de la Section des Achats de l'UCS
sur l'exercice 1938.**

Notre convention avec le Syndicat des *fabricants de conducteurs isolés* n'a pas subi de modifications.

Le contrat avec le Syndicat des *fabricants d'appareils électro-thermiques*, dénoncé par ce dernier en 1937, n'a toujours pas pu être renouvelé. Fin 1938 la Délégation du Comité pour la Section des Achats a décidé de s'adresser à toutes les fabriques de cuisinières électriques, qu'elles fassent partie du Syndicat ou non, pour essayer de conclure un arrangement sur la base de celui de 1935. Les nouvelles conventions qui ont résulté de cette démarche sont en vigueur depuis 1939.

Les livraisons en huiles pour transformateurs ont été faites par les fournisseurs habituels.

L'achat en commun de *coussins-chauffants* effectué une première fois en 1937, a été répété en 1938. Au total, la Section des Achats a été en mesure de passer commande pour 3300 pièces.

Comme en 1937, la Section des Achats a été très occupée par la fourniture de matériel divers pour la défense aérienne passive des usines.

Finances.

Les comptes et le bilan 1937 figurent ci-dessous. Nous proposons de reporter l'excédent des dépenses à compte nouveau.

Zurich, le 5 mai 1939.

Pour le Comité de l'UCS:

le Président:	le Secrétaire:
(sig.) R. A. Schmidt.	(sig.) A. Chuard.

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1938 et Budget pour l'année 1940.

		Budget 1938 fr.	Compte 1938 fr.	Budget 1940 fr.
<i>Recettes:</i>				
Solde de l'année précédente		—	3 192.94	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers		13 000	14 058.60	13 000
Intérêts		2 600	1 951.85	2 000
Prélèvement du fonds de compensation		3 000	—	2 000
Excédent des dépenses		—	127.51	—
		<u>18 600</u>	<u>19 330.90</u>	<u>17 000</u>
<i>Dépenses:</i>				
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires		7 500	7 500.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués		600	1 183.35	1 000
Subvention pour buts généraux de l'UCS et pour la Société pour la diffusion de l'énergie électrique		10 000	10 000.—	8 000
Impôts		300	469.95	300
Divers et imprévus		200	177.60	200
		<u>18 600</u>	<u>19 330.90</u>	<u>17 000</u>

Bilan au 31 décembre 1938.

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	43 300.—	Fonds de compensation	46 000.—
Carnet de dépôt	3 817.25	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	1 517.—	Créditeurs	17 134.45
Compte de chèques postaux	607.19		
Caisse	820.70		
Débiteurs	26 859.—		
Dépôt (coussins-chauffants)	1 085.80		
Solde	127.51		
	<u>78 134.45</u>		<u>78 134.45</u>

**Propositions du Comité de l'UCS
à l'assemblée générale du 3 septembre 1939
à Zurich.**

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 46^e assemblée générale du 10 juillet 1938, à Fribourg (voir Bulletin 1938, No. 26, page 775), est approuvé.

No. 3: Rapports de l'UCS et de la SA.

Le rapport du comité sur l'année 1938 (page 462¹⁾), ainsi que celui de la Section des achats (page 465), sont approuvés.

No. 4: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1938 (page 464) est approuvé et décharge en est donnée au comité.

No. 5: Compte de la SA.

a) Le compte de la Section des achats pour l'année 1938 et le bilan au 31 décembre 1938 (page 465) sont approuvés et décharge en est donnée au comité.

b) L'excédent des dépenses de fr. 127.51 est reporté à compte nouveau.

No. 6: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1940 sont les mêmes que pour 1939 et sont fixées comme suit:

Membres avec un capital

fr.	fr.	fr.
de 0 à 50 000.—	30.—
de 50 001.— à 200 000.—	60.—
» 200 001.— à 500 000.—	120.—
» 500 001.— à 1 000 000.—	200.—
» 1 000 001.— à 2 500 000.—	300.—
» 2 500 001.— à 6 000 000.—	500.—
» 6 000 001.— à 12 000 000.—	800.—
de plus de 12 000 000.—	1300.—

No. 7: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1940 (page 464) est approuvé.

No. 8: Budget de la SA.

Le budget de la Section des achats pour 1940 (page 465) est approuvé.

No. 9: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Secrétaire général pour l'année 1938 (pages 451 et 455), approuvés par la commission d'administration.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

No. 10: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du Secrétaire général pour 1940 (page 455), approuvé par la commission d'administration.

No. 11: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1938 et du budget pour 1939 (page 456).

No. 12: Nominations statutaires.

a) Nominations de trois membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire au 31 décembre 1939 pour Messieurs:

R. A. Schmidt, Lausanne,
G. Lorenz, Thusis,
E. Graner, St-Imier.

MM. Schmidt et Lorenz se sont déclarés prêts à accepter une réélection, tandis que M. Graner a demandé d'être libéré de son mandat à fin 1939.

Le comité propose de confirmer MM. Schmidt et Lorenz dans leurs fonctions et de nommer M. V. Abrezol, dir. de la Cie Vaud. des Forces Motr. des lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne, à la place de M. Graner.

b) Nomination de 2 vérificateurs des comptes et de leurs suppléants.

Le comité propose de confirmer dans leurs fonctions les vérificateurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et A. Meyer, Baden, ainsi que les suppléants actuels, MM. T. Buess, Liestal, et L. Mercanton, Clarens.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes de l'UCS à l'assemblée générale 1939.

(Traduction)

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes de l'UCS, de la section des achats et du secrétariat général commun.

Nous avons constaté la concordance parfaite entre les bilans et comptes de profits et pertes qui nous ont été présentés d'une part et les pièces comptables d'autre part. Nous avons également constaté la présence de l'encaisse métallique et des titres, sur la base des pièces et certificats de dépôt.

La Société fiduciaire a procédé à un contrôle approfondi des différents comptes; son rapport nous a été soumis lors de la vérification.

En conséquence, nous proposons d'approuver les comptes et bilans pour 1938, et d'en donner décharge au Comité en remerciant les organes administratifs pour le travail accompli.

Zurich, le 21 juillet 1939.

Les Vérificateurs:

(sig.) H. Meyer.

(sig.) P. Corboz.

Schweizerische Landesausstellung 1939 Zürich — Exposition Nationale Suisse 1939 Zurich

Aus dem Programm der Abteilung Elektrizität.

(Die Vorträge finden im Kino je um 20 Uhr statt.
Eintritt frei.)

Dienstag, den 8. August: Vortrag von Herrn Dr. Axel Blom über Korrosion und Korrosionsschutz.

Mittwoch, den 9. August: Demonstration des Wasserbau-modells.

Donnerstag, den 10. August: Vortrag von Herrn Ing. W. Lüthi (Brown Boveri) über den Bau von Lokomotiven.

Freitag, den 11. August: Filmvorführungen und Demonstrationen im Höchstspannungsraum.

Samstag, den 12. August: Vortrag über Fernsehen mit Lichtbildern und Demonstrationen.

Sonntag, den 13. August: Filmvorführungen.

Montag, den 14. August: Filmvorführungen, dazu Elektroküche: Schauköchen.

Dienstag, den 15. August: Demonstration des Wasserbau-modells.

Mittwoch, den 16. August: Vortrag von Herrn Dipl. Ing. F. Sibler (SEV) über Unfallgefahren der Elektrizität.

Donnerstag, den 17. August: Vortrag von Herrn Dr. Werner Dubs (EW A.-G) über Wasserkraftmaschinen.

Freitag, den 18. August: Vortrag über Fernsehen mit Lichtbildern und Demonstrationen.

Samstag, den 19. August: Vortrag von Herrn Ed. Höfli (Pro Radio) über die Bekämpfung der Radiostörungen, mit Lichtbildern und Film.

Sonntag, den 20. August: Filmvorführungen.